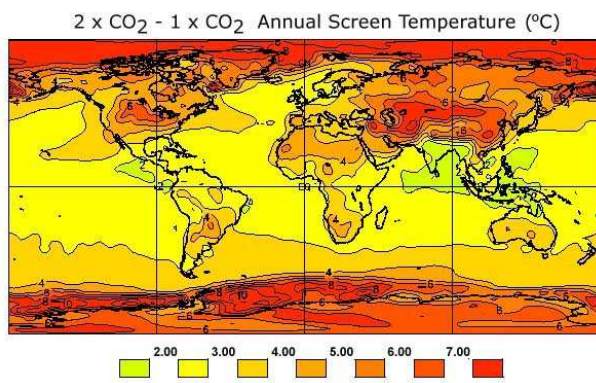


CIS “CLIMAT” 2006-2008



ACRONYMES

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
APD	Aide Publique au Développement
BASD	Banque Asiatique de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BioCF	BioCarbon Fund
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAD-OCDE	Comité d'Aide au Développement de l'OCDE
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDCF	Community Development Carbon Fund
CDP / COP	Conférence des Parties / Conference of the Parties
CE	Commission Européenne
CERUPT	Certified Emission Reduction Unit Procurement Tender
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CIP	Cadre d'Intervention Pays
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.
CIRED	Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement
CIS	Cadre d'Intervention Sectoriel ou Stratégique
COM	Collectivité d'Outre Mer
DGTPE	Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique
FAAEC	Facilité d'Appui aux Actions Exécutées Conjointement
FEM / GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial / Global Environment Facility
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDEME	Fonds d'Investissement de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC / IPCC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat / Intergovernmental Panel on Climate Change
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
IDDRI	Institut du Développement Durable et des Relations Internationales
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
KfW	Kredit für Wiederaufbau (Banque allemande de reconstruction)
MDP / CDM	Mécanisme de Développement Propre / Clean Development Mechanism
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
MIES	Mission Interministérielle de l'Effet de Serre
MOC / JI	Mise en Œuvre Conjointe / Joint Implementation
MW	Méga Watt – unité de puissance
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
PANA	Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation
PCF	Prototype Carbon Fund
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD / UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE / UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POS	Projet d'Orientation Stratégique
PPTE / HIPC	Pays Pauvres Très Endettés / Highly Indebted Poor Countries
PRI	Pays à Revenu Intermédiaire
SFI / IFC	Société Financière Internationale / International Finance Corporation
teCO₂	Tonne équivalent CO ₂
URCE	Unité de Réduction Certifiée des Emissions
USD	Dollar Américain
ZSP	Zone de Solidarité Prioritaire

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES.....	2
TABLE DES MATIERES	3
RESUME.....	4
I. CONTEXTE ET ENJEUX.....	5
1 INTRODUCTION	5
2 ENJEUX INTERNATIONAUX, EUROPEENS ET FRANÇAIS.....	6
a. <i>Les enjeux du changement climatique et le cadre international</i>	6
b. <i>Cadre européen et national</i>	7
3 POLITIQUES ET STRATEGIES DES AUTRES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT.....	8
a. <i>Partenaires français</i>	8
b. <i>Partenaires européens</i>	8
c. <i>Partenaires multilatéraux</i>	10
II. BILAN ET ENSEIGNEMENTS DES INTERVENTIONS DE L'AFD.....	11
1 OPERATIONS	11
2 STRATEGIES SECTORIELLES ET GEOGRAPHIQUES	14
III. STRATEGIE.....	15
1 POSITIONNEMENT STRATEGIQUE.....	15
2 OBJECTIFS ET ACTIVITES	16
3 PRIORITES GEOGRAPHIQUES.....	19
4 OUTILS FINANCIERS.....	20
5 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CIS CLIMAT	20

LISTE DES ANNEXES (document séparé)

- Annexe 1 : Etat des connaissances scientifiques sur le changement climatique
- Annexe 2 : Plan d'action diplomatique
- Annexe 3 : Résumé de la note d'orientation stratégique
- Annexe 4a : Etude du portefeuille AFD (2001-2003) contribuant à la lutte contre les changements climatiques
- Annexe 4b : Climat et stratégies géographiques
- Annexe 5 : Exemples de déclinaison sectorielle du CIS
- Annexe 6 : Politiques et stratégies des autres partenaires du développement
- Annexe 7 : Mécanisme de développement propre et fonds carbone
- Annexe 8 : Liste des accords bilatéraux MDP/MOC signés par la France
- Annexe 9 : Outils français de financement des activités internationales « climat »

RESUME

L'utilisation des combustibles fossiles et la déforestation qui sont les conséquences conjuguées de la croissance industrielle et de l'expansion démographique ont bouleversé les grands équilibres écologiques de la planète. Ainsi les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont considérablement augmenté depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Considérant le rôle joué par les GES dans la régulation climatique et la présence de CO₂ dans l'atmosphère à de tels niveaux de concentration les scientifiques en ont conclu que la Terre est en train d'évoluer vers un régime climatique inconnu. Si des incertitudes demeurent quant à la rapidité, l'amplitude et la répartition géographique du réchauffement, il est reconnu que ses conséquences sont potentiellement porteuses de bouleversements majeurs (distribution géographique de la population et mode de vie).

La responsabilité des pays du Nord dans la situation actuelle exige d'eux une triple solidarité vis-à-vis des Pays en développement : la première solidarité est de réduire de façon substantielle et durable leurs propres émissions de GES ; la seconde est de travailler dans un cadre multilatéral et bilatéral avec les pays du Sud afin de faciliter leur recours à des trajectoires de développement plus sobres en carbone ; la troisième solidarité, enfin, consiste à assister les communautés les plus vulnérables à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. En tant qu'opérateur pivot de l'aide publique au développement française dans les états étrangers mais aussi dans l'outre-mer républicain qui concentre des enjeux « climat » spécifiques, le groupe AFD est naturellement amené à agir.

La limitation des ressources au regard des besoins identifiés oblige le groupe AFD à cibler son action en fonction de ses forces et de ses faiblesses autour de trois objectifs finaux qui permettront au groupe de contribuer au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques en participant aux objectifs et mécanismes de la convention Climat et du protocole de Kyoto. Ces objectifs, applicables aux états étrangers, mais aussi aux COM, sont de : (i) promouvoir un développement sobre en carbone, (ii) lier la problématique globale aux préoccupations locales, et (iii) accompagner les populations vulnérables. Ces trois objectifs sont déclinés en quatre grands champs d'activité : (i) généraliser la prise en compte du climat dans le cœur de métier AFD, (ii) instruire des opérations exemplaires dédiées principalement à la lutte contre les changements climatiques, (iii) contribuer à l'élaboration des politiques internationales, et (iv) mobiliser des financements additionnels. La mise en œuvre de ces activités demandera par ailleurs un examen des modalités d'instruction des projets accompagnée de mesures de suivi et de communication. Le CIS climat recherche ainsi, pour la phase de transition que constituent les trois années à venir, à tester des mécanismes de lutte contre les changements climatiques dans le portefeuille de l'AFD afin d'en faciliter la prise en compte dans les prochaines occurrences des documents de stratégies sectorielles et géographiques.

Enfin, la diversité des enjeux identifiés en fonction des géographies ainsi que le panel d'outils financiers du groupe AFD conduit celui-ci à cibler ses priorités stratégiques par grand type de bénéficiaire. Ce ciblage est résumé dans le tableau suivant :

	Réduction d'émissions	Séquestration	Adaptation
PMA			
PRI et émergents			
COM			

Tableau 1 : priorités de l'AFD par type de pays

I. CONTEXTE ET ENJEUX

1 Introduction

1. La lutte contre les changements climatiques : une action de solidarité. La communauté internationale reconnaît de plus en plus que les bénéfices du développement économique doivent être mieux répartis entre les générations actuelles et les générations futures d'une part, et entre les pays du Nord et du Sud d'autre part. La question du changement climatique est au cœur de cette double dichotomie. En effet, l'accumulation des gaz à effet de serre (GES) est en train de modifier sensiblement les conditions climatiques de notre planète, au risque de léguer un monde plus difficilement vivable aux générations futures. En parallèle, la responsabilité des pays du Nord dans la situation actuelle exige une triple solidarité vis-à-vis des Pays en développement : la première solidarité est de réduire de façon substantielle et durable leurs propres émissions de GES ; la seconde est de convaincre puis aider les pays du Sud à adopter des trajectoires de développement plus sobres en carbone ; la troisième solidarité, enfin, consiste à aider les communautés les plus vulnérables à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Ce consensus international, obtenu à la suite d'un large débat scientifique animé par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et soutenu par une volonté politique illustrée par l'adoption du Protocole de Kyoto, constitue un formidable atout pour la promotion du développement durable et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il interpelle les acteurs de l'aide au développement à agir rapidement pour intégrer dans leurs stratégies d'intervention les objectifs et moyens nécessaires à la lutte contre le changement climatique¹. En tant qu'opérateur pivot de l'aide publique au développement dans les états étrangers mais aussi dans l'outre-mer républicain qui concentre des enjeux « climat » spécifiques, le groupe AFD est naturellement amené à agir. Cette double compétence géographique exige de l'AFD qu'elle inscrive son action à la fois dans le cadre des politiques internationales et domestiques.

2. Les préoccupations récentes du groupe AFD aboutissent à un CIS climat. L'éveil de l'AFD à la nécessité de prendre en compte l'impact climatique de ses opérations a commencé il y a quelques années et cette prise de conscience ne cesse de s'étoffer depuis lors. Ainsi :

- le CIS « Environnement et Ressources Naturelles » 2003-2005 a identifié l'enjeu climatique comme un axe prioritaire pour les opérations de l'AFD,
- le CIS « Infrastructures » 2003-2005 a mentionné l'efficacité énergétique et l'accès à l'électricité pour tous, notamment à travers l'électrification décentralisée, comme prioritaires,
- une étude réalisée par le département de la recherche en novembre 2003, a permis de mieux cerner les enjeux et les débats²,
- une étude permettant de caractériser les projets AFD au regard de leurs impacts climat (atténuation et adaptation) a été réalisée en 2003³,
- une note d'orientation stratégique « climat », dont la rédaction a été pilotée par un groupe de travail réunissant plusieurs départements de la Direction des opérations et de la Direction de la stratégie a été soumise au Conseil de Surveillance en juillet 2004. On trouvera en annexe un résumé de cette note,

¹ Les pays membres du G8 ont ainsi invité en 2005 « la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement à faire des propositions spécifiques afin : (a) d'élaborer un cadre pour l'investissement de l'énergie destiné à accélérer l'adoption des technologies propres ; (b) d'étudier la possibilité d'accroître, au sein de leur portefeuille de prêts actuel et futur, le volume des investissements réalisés pour les énergies renouvelables et les technologies favorisant l'efficacité énergétique ; (c) de travailler avec les pays emprunteurs intéressés ayant d'importants besoins énergétiques à recenser les options de croissance à moins forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre tout en respectant leurs priorités, et de faire en sorte que ces options soient intégrées dans les stratégies d'aide-pays. »

² « Lutte contre l'effet de serre / Enjeux et débats » ; publication AFD -- Notes et documents numéro 3 -- Sarah MARNIESSE et Ewa FILIPIAK

³ Rapport d'un groupe de travail d'étudiants de l'ENPC : « Eléments de méthodologie pour la prise en compte des changements climatiques dans les projets de l'AFD » -- juin 2003

- la caractérisation des projets AFD par les marqueurs de Rio (dans le cadre d'une directive CAD-OCDE), en vigueur depuis 2004, permet de mesurer leur contribution à la mise en œuvre des trois grandes conventions de Rio : biodiversité, désertification et changement climatique,
- la problématique climat est également comprise dans le volet environnement du chantier Responsabilité Sociale et Environnementale en cours, tant en interne (impacts sur le climat des infrastructures et comportements des agents) qu'en externe (impacts des activités sur la lutte contre le changement climatique).

Le présent CIS « Climat » constitue la contribution la plus aboutie du groupe AFD à la mise en œuvre des objectifs définis par la communauté internationale. Il s'inscrit dans la suite de la démarche décrite ci-dessus, la consolide et décline plus précisément le positionnement défini dans la note d'orientation stratégique en objectifs, champs d'activités et indicateurs.

2 Enjeux internationaux, européens et français

a. *Les enjeux du changement climatique et le cadre international*

3. Des bouleversements écologiques engendrés par le développement. L'utilisation des combustibles fossiles et la déforestation qui sont les conséquences conjuguées de la croissance industrielle et de l'expansion démographique ont bouleversé les grands équilibres écologiques de la planète. Ainsi les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en particulier le CO₂ ont considérablement augmenté depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Considérant le rôle joué par les GES dans la régulation climatique et la présence de CO₂ dans l'atmosphère à de tels niveaux de concentration⁴ les scientifiques en ont conclu que la Terre est en train d'évoluer vers un régime climatique inconnu. Si des incertitudes demeurent quant à la rapidité, l'amplitude et la répartition géographique du réchauffement, il est reconnu que ses conséquences sont potentiellement porteuses de bouleversements majeurs (distribution géographique de la population et mode de vie). On trouvera en annexe une présentation des principaux enjeux du changement climatique et un état des lieux du débat scientifique international.

4. Pour faire face à ce défi, la communauté internationale s'est organisée. Elle a donc, à la suite de consultations internationales impliquant scientifiques et décideurs politiques, pris acte des risques associés au changement climatique et a encouragé les pays à prendre les mesures nécessaires pour d'une part, réduire les émissions de GES et, d'autre part s'adapter à la nouvelle donne climatique. La CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC), dont l'objectif ultime est « ... de stabiliser [...] les concentrations de gaz à effet de serre⁵ dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.. », a été adoptée le 9 mai 1992. Afin d'atteindre cet objectif, les pays développés, premiers responsables des émissions de GES⁶, sont incités à mettre en œuvre les politiques et les mesures nécessaires « dans le but de ramener [en 2000]⁷ individuellement ou conjointement à leurs niveaux de 1990 les émissions anthropiques de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal ». Le PROTOCOLE DE KYOTO, entré en vigueur en février 2005, complète et renforce la Convention. Il a été élaboré sur les mêmes principes, partage les mêmes objectifs et va au delà de la CCNUCC en fixant, pour les pays développés (parties visées à l'annexe 1⁸

⁴ Les mesures de concentration de CO₂ relevés dans la couche de glace de l'Antarctique ont permis de relever les concentrations des 400 000 dernières années. Alors que cette concentration varia de façon cyclique entre 180 et 300 ppm au cours de cette période, elle est actuellement de l'ordre de 360 ppm.

⁵ Il s'agit de tous les GES à l'exception de ceux visés par le Protocole de Montréal.

⁶ Ce sont les Parties visées à l'Annexe 1 de la convention.

⁷ La Convention, qui est entrée en vigueur en 1994, parle de la fin de la décennie.

⁸ Les Parties visées à l'Annexe 1 de la CCNUCC se retrouvent peu ou prou à l'Annexe B du Protocole de Kyoto. On parlera donc indifféremment d'Annexe 1 ou d'Annexe B, même s'il y a quelques différences.

de la CCNUCC), une série d'engagements et de règles contraignants et précis, dont des objectifs chiffrés pour l'effort demandé de réduction des émissions de certains GES⁹.

5. Une architecture internationale en gestation. Si la prise de conscience des enjeux climatiques a progressé depuis les années 90 et que la plupart des pays ont admis qu'il est nécessaire d'agir concrètement, ils restent divisés sur les modalités des actions à entreprendre. L'action volontariste de l'Europe, du Japon et du Canada est affaiblie par l'attitude des Etats-Unis qui rejettent toute approche comportant des objectifs contraignants de limitation ou de réduction des émissions. Au Sud, la crainte de briser l'élan de la croissance économique en faisant peser sur l'économie des contraintes environnementales supplémentaires et une attitude consistant à rejeter systématiquement sur les pays développés la responsabilité des émissions passées, contrarie la mise en place des politiques nationales et sectorielles nécessaires au développement d'une économie sobre en carbone. Ces contraintes mettent en exergue le besoin de (i) pallier à la faiblesse de la gouvernance et/ou d'intervenir en priorité dans les pays qui ont en place des cadres institutionnels favorables, et (ii) de contribuer et s'investir dans le débat international pour favoriser l'émergence d'une architecture de gouvernance globale et de pratiques plus efficaces.

6. Des mécanismes de flexibilité pour faciliter la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Par ailleurs, trois mécanismes dits de flexibilité ont été créés pour minimiser les coûts de réduction des émissions en permettant aux pays et entreprises ayant des engagements de les réaliser partiellement là où c'est le plus rentable. Ces trois mécanismes sont : (i) un marché d'échanges de droits d'émissions, permettant d'échanger des permis d'émissions de CO₂ entre les pays développés (Parties visées à l'Annexe B) ; (ii) la possibilité pour un pays Partie de l'Annexe B de se prévaloir de réductions d'émissions engendrées par un investissement réalisé dans une autre Partie de l'Annexe B, principalement en Europe de l'est et centrale, c'est la mise en œuvre conjointe (MOC), ou (iii) dans un pays en développement, c'est le mécanisme de développement propre (MDP) dont l'objectif est également d'aider ces pays à se développer de façon durable. Ces mécanismes de flexibilité ont atteint en 2005, avec l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, un degré d'activité qui en font un véritable marché international : à titre d'illustration, plus de 2 milliards de dollars ont été à ce jour mobilisés dans des fonds carbone. Cependant le montage de projets MDP est extrêmement complexe et très exigeant pour des pays aux capacités limitées¹⁰. L'Afrique est par exemple pratiquement absente du portefeuille des fonds carbone gérés par la Banque mondiale. Par ailleurs, sans prochain signe fort d'un engagement de type Kyoto pour l'après 2012, la fenêtre de montage de projets MDP se réduit considérablement, la période de comptabilisation étant 2008-2012 et la durée moyenne de préparation d'un projet étant de 2 ans. L'on trouvera en annexe une description plus avancée du mécanisme et du marché MDP, seul mécanisme de flexibilité concernant les pays d'intervention de l'AFD.

b. Cadre européen et national

7. L'Europe en pointe dans la lutte contre les changements climatiques. Au niveau communautaire, un PROGRAMME EUROPEEN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE a été lancé en 2000 et a conduit à l'élaboration d'actions communautaires pour lutter contre le changement climatique. Sur cette base, le Parlement et le Conseil ont adopté la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 qui a mis en place un marché d'échanges de quotas d'émissions entre entreprises européennes émettrices de GES à la date du 1^{er} janvier 2005. Cette directive a été amendée le 27 octobre 2004 (directive 2004/101/CE), pour permettre l'utilisation des crédits générés au titre de la MOC et du MDP dans le marché européen. Ce marché couvre 46% des émissions européennes et place l'Europe en position de leader mondial du marché de carbone. Les états membres de l'UE fournissent également une assistance technique et financière aux pays en développement pour faire face aux changements climatiques. A Bonn, en juillet 2001, les 15 Etats membres de l'époque et 5 autres pays (Canada,

⁹ Les gaz à effet de serre visés par le Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et les hydrofluorocarbones (HFC).

¹⁰ A titre d'illustration, alors que la société Point Carbon estime à plus de 1500 le nombre de projets en préparation, seuls 7 étaient approuvés par le conseil exécutif du MDP en mai 2005, plus de 75% des réductions d'émission correspondant à des projets controversés de gaz fluorés.

Islande, Norvège, Nouvelle Zélande, Suisse) se sont engagés à augmenter leur financement collectif aux pays en développement pour le climat à 410 millions de USD par an dès 2005. La part de la France dans cette déclaration politique est de 40,8 millions de USD.

8. Une volonté relayée par la France. Au plan français, le PLAN CLIMAT de juillet 2004 fixe les orientations du pays. Ce plan prolonge les mesures prises à l'échelle européenne pour permettre à la France de respecter les engagements pris au titre du Protocole de Kyoto. Par fidélité à l'esprit de ce dernier, cette action s'exerce essentiellement dans le cadre national (actions « domestiques »), mais n'exclut pas le recours aux mécanismes de flexibilité notamment pour les entreprises dans le cadre de la Directive européenne¹¹. Le Plan climat comprend un volet international particulièrement ambitieux, se déclinant en six actions principales (i) permettre la mise en œuvre effective du Protocole de Kyoto dans l'Union Européenne, (ii) mettre en place un dispositif de promotion et d'accompagnement des projets climat hors de France, (iii) renforcer la coopération bilatérale avec les pays en développement, (iv) favoriser la coopération scientifique internationale, (v) donner plus de moyens au processus multilatéral, et (vi) mobiliser la diplomatie française en sensibilisant tous les acteurs aux enjeux du débat sur le climat. Le présent CIS climat s'attache à intégrer ce cadre général.

3 Politiques et stratégies des autres partenaires du développement

a. Partenaires français

9. Une intervention coordonnée par la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES). Au plan international, les principaux partenaires investis dans la problématique climat sont : le MAE/DGCID, la DGTPE, le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les institutions de recherche que sont le CIRAD et l'IRD ainsi que le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). La stratégie et le bilan des interventions de ces partenaires a fait l'objet d'un document du CICID, intitulé « stratégie sectorielle environnement ». Un plan d'action diplomatique, daté de juin 2005 et présenté en annexe, précise les contours du cadre d'intervention de l'AFD. Le tableau de l'annexe 9 présente de façon synthétique le positionnement relatif des financements français sur la scène internationale « climat ».

10. Le rôle de la Caisse des dépôts et consignations. La CDC, à travers sa mission « Climat » s'investit dans cette problématique à travers le financement de projets de réduction d'émission et les mécanismes de flexibilité. Pour cette dernière activité : (1) elle a mandaté IXIS CIB pour créer et gérer un fonds d'achat carbone sans limite géographique, qu'elle a doté de 25 M€¹², (2) elle a mis au point le registre français d'échange de quotas carbone, compatible avec le registre international, qu'elle promeut auprès d'autres pays européens.

b. Partenaires européens

11. La Banque européenne d'investissement au service des entreprises européennes. Au mois de novembre 2003, le Conseil d'administration a été saisi d'une note d'information (Document 03/507) intitulée « EIB actions to support climate change policy », proposant de mettre en place dès début 2004, ce qui a été réalisé, deux outils financiers d'appui aux entreprises européennes : l'un dédié aux investissements pour la réduction d'émission, l'autre à l'accompagnement de projets MOC et MDP. La BEI instruit par ailleurs actuellement, en partenariat avec la Banque mondiale, la mise en place d'un fonds fiduciaire, le *Pan-European Carbon Fund*, afin d'aider les pays européens à atteindre leurs engagements de Kyoto. Enfin la BEI a sollicité l'intérêt de l'AFD à participer à deux initiatives qu'elle souhaiterait lancer : (i) un fonds d'efficacité énergétique et énergie renouvelable pour les pays de la Méditerranée du sud et de l'est, sur le modèle du Fonds d'Investissement de l'Environnement et de la

¹¹ Le Gouvernement étudie actuellement l'opportunité de création d'un fonds français sur financement public.

¹² Le fonds a aujourd'hui atteint son objectif de capitalisation de 100 Millions d'euros.

Maîtrise de l'Énergie (FIDEME) qui existe en France, et (ii) un fonds de préparation de projets MDP, avec un objectif de co-financements des investissements identifiés.

La problématique climat en bref

Les gaz à effet de serre, dont les principaux sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄), à l'image d'une serre agricole, piègent une partie de la chaleur produite par les rayons solaires incidents. L'effet de serre est essentiel à la vie puisqu'il permet à la Terre de connaître une température moyenne de +15°C au lieu de -18°C sans lui. Son amplification anthropique est par contre préoccupante.

Sur les derniers 400.000 ans :

- ♦ Teneur en CO₂ et températures sont quasiment parfaitement corrélées
- ♦ La teneur de CO₂ dans l'atmosphère a oscillé entre 180 et 300 ppm (parties par million)
- ♦ La température moyenne globale a varié entre +3°C et -9°C de + ou de - par rapport à la T moyenne de 1950 (et 5°C nous séparent d'une période glaciaire couvrant la Grande Bretagne de glace)
- La teneur de CO₂ dans l'atmosphère est aujourd'hui de 360 ppm et pourrait doubler d'ici 2100
- L'origine anthropique du réchauffement climatique (+0,6°C depuis le début de l'ère industrielle) n'est plus en doute
- Les modèles prévisionnels calculent un réchauffement additionnel en 2100 compris entre +1,5°C et +5,8°C

Différents leviers permettent de lutter contre les changements climatiques :

- L'**atténuation** consiste à réduire la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cet objectif peut être atteint par (i) **réduction des émissions** (économie d'énergie et technologies plus efficaces) ou (ii) **séquestration du carbone** dans la biomasse ou dans d'anciens réservoirs d'hydrocarbures.
- L'**adaptation** consiste à anticiper un réchauffement devenu inévitable par exemple en prévoyant l'évacuation de pluies diluviennes ou en cultivant des espèces plus résistantes.

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

Objectif : stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique

Adoptée le 9 mai 1992, **entrée en vigueur** le 21 mars 1994

Pays engagés : Membres OCDE (sauf Corée et Mexique) + économies de l'est en transition
Il fut rapidement constaté que les objectifs étaient insuffisants et que le mécanisme devait devenir contraignant pour les pays signataires, d'où l'élaboration du :

Protocole de Kyoto

Objectifs chiffrés de réduction des émissions de 6 GES (dont CO₂, CH₄ et N₂O) de - 5% par rapport à 1990 sur la période 2008-2012

Adopté le 11 décembre 1997, **entré en vigueur** le 16 février 2005

Pays engagés : mêmes que CCNUCC + Croatie - (Turquie, Biélorussie) mais non ratifié par Etats-Unis, Australie, Croatie

- Chaque pays se voit allouer un **quota d'émissions** à ne pas dépasser
- 3 mécanismes de flexibilité :

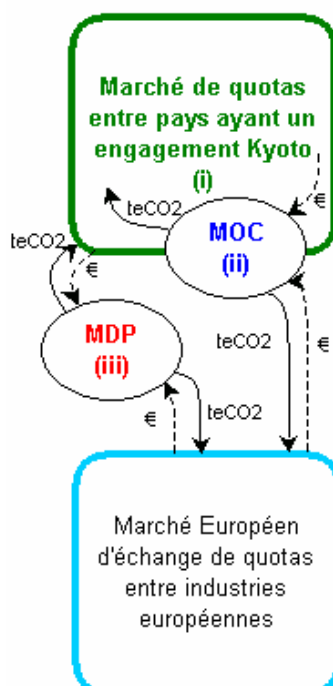
(i) **échange de quotas entre pays ayant un engagement**

→ soulève la question du "hot air" des pays de l'Est qui disposent de surplus importants de quotas du fait de l'effondrement des industries lourdes depuis la chute du mur de Berlin

(ii) **projets réduisant les émissions entre pays ayant un engagement (MOC)**

→ le pays bénéficiaire de l'investissement doit ôter les crédits carbone ainsi générés de son allocation nationale

(iii) **projets réduisant les émissions dans un pays sans engagement (MDP)**



Marché européen d'échange de quotas d'émissions

Objet : Traduction des engagements Kyoto des pays européens pour les industries fortement émettrices de GES : allocation de quotas limités donnant lieu à un marché d'échange entre industries

En vigueur depuis le 1er janvier 2005

- Concerne pour l'instant les secteurs suivants : production électrique, pétrochimie, métallurgie, cimenterie, verrerie, céramique, papeterie

NB : le Conseil Européen de mars 2005 a souligné qu'il conviendrait que les pays développés réduisent les émissions de GES de 15 à 30% d'ici 2020

12. La KfW adopte une stratégie pragmatique. Elle a ainsi décidé de créer un fonds carbone pour aider les entreprises allemandes et européennes à respecter les contraintes imposées par la directive européenne quotas. Le fonds est monté dans une perspective européenne, dans le cadre de la directive instaurant le système d'échange de quotas. Le fonds suit les mêmes principes que les fonds carbone gérés par la Banque mondiale (achat à terme de crédit carbone générés par un portefeuille de projets pour le compte des participants). Cependant, la sélection des projets se ferait sur appel d'offres international, à la fois dans des pays en accession à l'Union Européenne, des pays de l'Est et des pays en développement. La KfW a par ailleurs investi 2,5 M\$ dans le fonds carbone pour le développement communautaire géré par la Banque mondiale. Cet investissement a été fait en son nom propre, et est complètement indépendant de la politique de l'Etat allemand dans ce domaine. Les crédits carbone générés par cet investissement seront vendus sur le marché. A propos de la coopération allemande, il convient de noter que la GTZ est aujourd'hui le seul acteur du développement à véritablement afficher une politique d'aide à l'adaptation au moyen d'un programme interne de révision des projets financés.

13. Les autres pays européens tous impliqués sur la scène internationale. Mise à part la Grande Bretagne et la Grèce, tous les pays de l'ex-Europe des 15 ont créé un fonds d'achat carbone, dont ils assurent soit eux-mêmes la gestion (comme la Suède, Autriche ou le Luxembourg) ou bien dont ils confient la gestion à un mandataire, principalement la Banque mondiale (comme l'Italie, l'Espagne). La France étudie actuellement l'opportunité de créer un fonds similaire. Le pays le plus actif est les Pays-Bas qui possède plusieurs fonds dont certains sont gérés directement (comme le CERUPT), d'autres conjointement avec la BERD, la Banque mondiale et la SFI. Il est à noter que la Grande Bretagne a affiché sa volonté de placer sa présidence du G8 en 2005 sous le signe de l'Afrique et de la lutte contre les changements climatiques. Or Europe enfin, précisons que les deux pays qui semblent les plus volontaristes sur la question climat, du fait de leur besoin considérable de réduction d'émission par rapport à leur engagement de Kyoto, sont le Japon et le Canada.

c. Partenaires multilatéraux

14. La stratégie de la Banque Asiatique de Développement (BASD) s'articule autour de trois axes: (i) le renforcement des capacités des pays clients, (ii) la réduction et la séquestration des émissions de GES, et (iii) les politiques d'adaptation. Les principales actions menées à ce jour comprennent la réalisation, avec l'appui financier du FEM, des études pays sur le potentiel de réduction d'émissions à moindre coût, ainsi que l'instruction de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables sur des subventions du Canada, des Pays-Bas et du Danemark. Dans le domaine du mécanisme de développement propre, la BASD part du constat que (i) le marché carbone représente une opportunité pour mobiliser des financements additionnels pour des projets, (ii) le portefeuille de projets de la BASD inclut des projets qui pourraient bénéficier du MDP, et que (iii) la BASD ne dispose pas de capacités suffisantes, à la fois humaines et financières, pour aider ses clients à préparer des projets éligibles au MDP. Dans ce cadre, la BASD a créée une facilité MDP dotée de 800.000 USD sur son budget administratif. Cette facilité a pour objectif de : (i) apporter de l'expertise indépendante à ses clients pour monter des projets éligibles au MDP, et (ii) appuyer les vendeurs de crédit et mettre à disposition de l'information sur l'évolution du marché carbone.

15. Bien qu'en pointe sur le financement de projets « climat », la Banque mondiale n'a pas encore de stratégie dédié à cette problématique. Une réflexion est cependant en cours sur ce sujet. Une telle formalisation de sa vision est indispensable étant donné (i) son rôle majeur dans la mise en œuvre des fonds du Fonds pour l'Environnement Mondial (1,75 Md USD dédiés au climat entre 1991 et 2005), (ii) les investissements considérables qu'elle investit dans le secteur énergétique, et (iii) son unité de financement spécialisée dans le carbone qui a véritablement été pionnière dans l'émergence du marché carbone et a joué un rôle important de précurseur à travers l'expérience du Prototype Carbon Fund (PCF) doté de 180 MUSD et entièrement engagés à ce jour. Cette unité s'occupe désormais également de renforcement de capacité à travers son programme CF Assist auquel est rattaché Africa Assist (voir paragraphe 19). Depuis, la Banque mondiale a créé deux autres fonds : le Community Development Carbon Fund (CDCF) et le Biocarbon Fund (BioCF) et gère des fonds d'achat carbone pour le compte de plusieurs pays européens : Italie, Espagne, Danemark et surtout Pays-Bas, pays pour lequel la SFI

est également impliquée. Elle instruit également, en collaboration avec la Banque européenne d'investissement, un projet de fonds qui portera le montant total des fonds carbone qu'elle gère à plus d'un milliards d'USD. Notons que la Banque mondiale s'est vu confier la mise en œuvre d'une partie du plan d'action adopté lors du sommet du G8 de 2005 (voir note de bas de page no 1).¹³

୧୩୩୩୩୩୩୩

II. BILAN ET ENSEIGNEMENTS DES INTERVENTIONS DE L'AFD

1 Opérations

16. Un portefeuille diversifié. Le montant des aides consenties par le groupe AFD dans les états étrangers pour l'année 2004 s'élève à 1076,4 M€ en aide projet qui recouvre dons, prêts, garanties, participations et C2D. L'étude de la répartition de cette aide par secteur (voir figure ci-dessous) montre que le portefeuille de l'AFD est particulièrement pertinent pour aborder le sujet climat. En effet, 75% de l'aide est consacrée à l'aménagement du territoire, aux infrastructures, à l'industrie, au développement urbain ou à l'environnement, qui représentent autant d'angles d'entrée de la problématique. Dans l'outre mer, où l'engagement 2004 s'élève à 378 M€, l'intervention du groupe AFD recoupe également des secteurs à impact important sur le réchauffement climatique : habitat et énergie en particulier. Jusqu'ici, les projets entrepris n'ayant pas fait l'objet d'un suivi-évaluation dédié à la problématique climat, il est difficile d'évaluer de façon étayée leur impact réel en matière de lutte contre les changements climatiques.

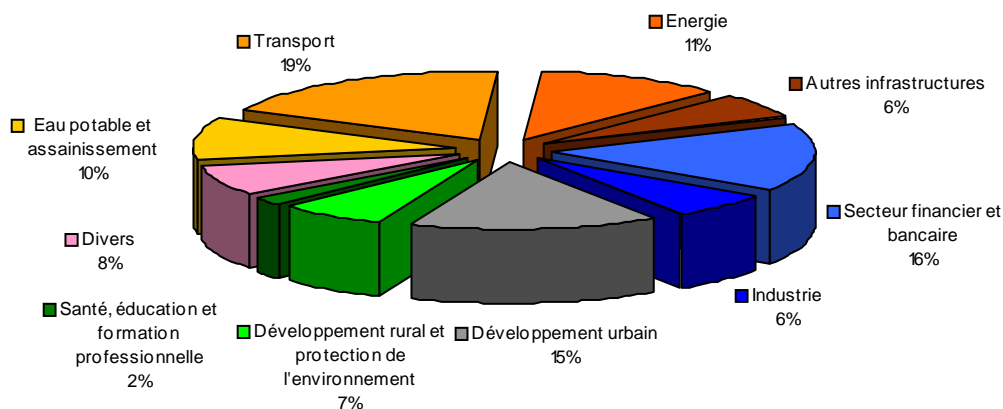


Figure 1 : Répartition de l'aide-projet du groupe AFD aux états étrangers par secteurs en 2004

17. Une contribution directe à la lutte contre les changements climatiques limitée. Une analyse du portefeuille des projets¹⁴ entre 2000 et 2002 a montré que les projets de l'AFD participent déjà, même si souvent de façon incidente, à la lutte contre le changement climatique. Ainsi sur une moyenne de 700 millions d'euros d'engagement annuel dans les pays étrangers, 70 millions ont été comptabilisés comme étant la contribution de l'AFD à la lutte contre le changement climatique dans les pays en voie

¹³ L'on pourra pour une analyse plus complète de ce sujet se référer à la note du World Resources Institute (WRI) de juillet 2005 intitulée « Mainstreaming climate change considerations at the multilateral development banks »

¹⁴ réalisée par le STR/FEM/EDE avec l'appui d'étudiants de l'ENPC (juillet 2003)

de développement au titre de l'atténuation (20 M€) et de l'adaptation (50 M€). Les résultats synthétiques de cette étude se trouvent en annexe. Cependant, une analyse complémentaire des opérations conduite sur quatre années du portefeuille Etats Etrangers de l'AFD (2001-2004, volume total de 2.180 M€) en fonction des indicateurs de Rio met en avant des résultats plus maigres. Il ressort que si 5,4% des investissements (hors ajustement structurel, fonds de préparation et initiative PPTE) contribuent peu ou prou à l'une des trois conventions de Rio (Biodiversité, Climat, Désertification), seulement 11% de cette portion (soit 0,6% de l'investissement global) sont consacrés au climat¹⁵. Ces données sont cohérentes avec celles du CICID, qui n'a retenu comme contribution de l'AFD à la lutte contre les changements climatiques que les projets ayant cette problématique pour objet direct. Notons toutefois que ces statistiques seront largement revues à la hausse pour l'année 2005 (voir paragraphe 20 ci-après).

18. Une mobilisation inégale du FFEM au cours du temps. Le FFEM est un fonds public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français dont l'objectif est de favoriser la protection de l'environnement mondial. Il peut être mobilisé par chacun des cinq institutions membres de son comité de pilotage dont fait partie l'AFD. La figure ci-dessous présente les investissements cumulés du FFEM pour lutter contre l'effet de serre depuis sa création en 1994. L'on constate que si ces investissements s'accroissent depuis 2001, l'AFD a mobilisé ces fonds de façon inégale : après trois années « mortes » entre 2001 et 2003, l'AFD a participé à la préparation de 3 projets en 2004 pour un montant de 3,5 M€. Au-delà des montants en jeu, qui peuvent sembler faibles même une fois les montants totaux des investissements comptabilisés, les expériences acquises des pilotes soutenus par le FFEM (biomasse énergie, construction urbaine, centrales sobres, agro-écologie...) sont en mesure d'augmenter l'efficacité des opérations AFD à venir.

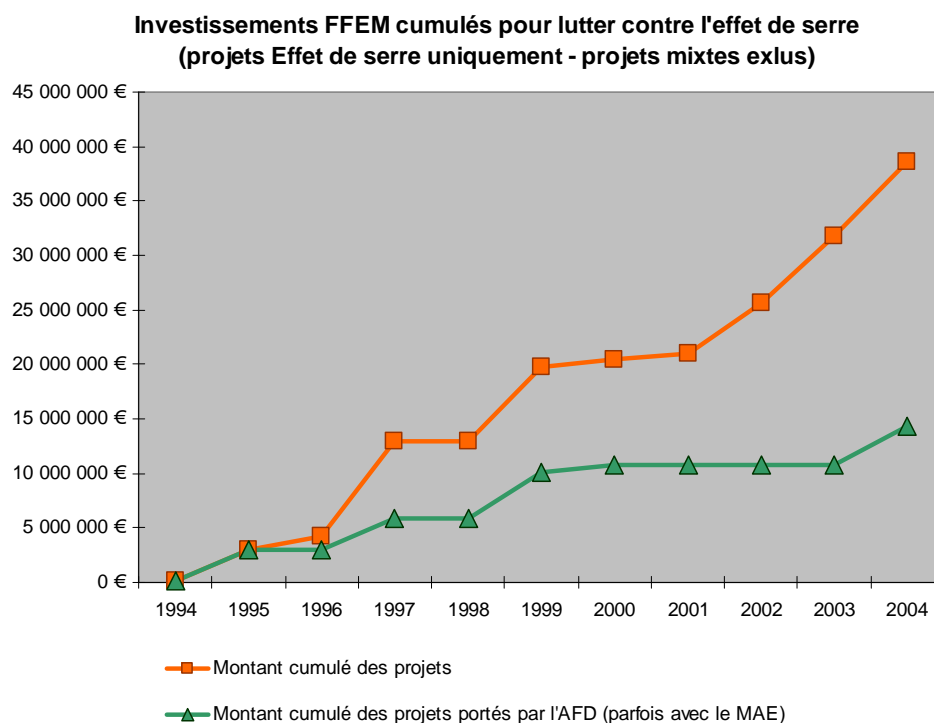


Figure 2 : Mobilisation du FFEM pour la lutte contre les changements climatiques

19. Deux activités liées au marché carbone en partenariat avec la Banque mondiale. Dans le cadre du MDP, l'AFD a engagé un partenariat avec la Banque mondiale. Le Conseil de surveillance a

¹⁵ Notons que cette analyse ne tient pas compte des opérations de PROPARCO, ni celles récentes telles que le BioCF (2,2 M€) et Durban (6 M€)

approuvé en juillet 2004 le projet d'investissement de l'AFD dans l'un des fonds carbone gérés par la Banque mondiale, le BioCarbon Fund, qui achète des crédits carbone liés aux activités de séquestration biologique. Grâce à cet investissement, l'AFD est en mesure (i) d'acquérir l'expertise de l'équipe carbone pour monter ses propres projets MDP par la suite, et (ii) d'influencer les orientations de ce fonds par son rôle d'administrateur. A cet égard, un équivalent-agent de l'AFD sera mis à disposition à Washington pendant trois ans et interviendra sur toutes les phases de montage et de mise en œuvre des projets MDP. L'AFD et le FFEM sont par ailleurs associés à la Banque mondiale dans le cadre du programme Africa Assist qui a pour objectifs d'apporter une assistance technique et financière aux pays africains pour les aider à intégrer le marché carbone. La contribution du FFEM mise en œuvre par l'AFD se monte à 2 M€ sur un total de 15 M€ et a été octroyée en mai 2005. A travers cette collaboration, dont la durée de mise en œuvre prévue est de 5 ans, l'AFD devrait (i) acquérir une connaissance sectorielle approfondie en Afrique, et (ii) identifier un portefeuille de projets d'atténuation. Si aucune étude approfondie n'a encore été menée pour évaluer l'impact positif des projets dont les crédits sont achetés par le BioCarbon Fund, il ressort d'ores et déjà que ceux-ci apportent revenus et services environnementaux (préservation de la biodiversité, des sols ou des réserves en eau, etc.) aux populations concernées, souvent défavorisées.

20. Deux secteurs de prédilection pour les activités ciblées climat : l'énergie et l'agriculture. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des opérations récentes de l'AFD, c'est à dire octroyées entre 2002 et 2005, et ayant comme objectif principal ou induit de lutter contre les changements climatiques. Deux secteurs sont particulièrement concernés : l'énergie et l'agriculture. Ces deux secteurs ne représentant qu'une proportion limitée du portefeuille de l'AFD (voir ci-dessus), d'autres leviers devront être mis en œuvre pour diffuser la problématique climat aux opérations relevant d'autres domaines : eau, transport, aménagement urbain, etc.

Secteur	Pays / Région	Intervention	Engagement brut (M€)
Opérations octroyées entre 2002 et 2005			
Agriculture	CAMEROUN	Projet Environnement Eau/Sol/Arbres	6,5
Agriculture	LAOS	Projet de gestion agro-écologique des sols cultivés	1,1
Agriculture	MADAGASCAR	Appui à la diffusion des techniques agro-écologiques	1,0
Agriculture	MULTI-PAYS	Prise de participation dans le BioCarbon Fund	2,2
Energie	AFRIQUE DU SUD	Projet MDP de la Municipalité de Durban - valorisation biogaz	6,0
Energie	ASIE	Fonds efficacité énergétique (PROPARCO)	5,0
Energie	GUADELOUPE	Financement d'une ferme éolienne à Fond Caraïbe	2,8
Energie	GUADELOUPE	Energie solaire	4,5
Energie	MAROC	Financement partiel de la 4ème tranche du PERG	5,0
Energie	REUNION	Financement de 23 éoliennes - Sainte Rose (PROPARCO)	2,5
Transversal	AFRIQUE	Africa Assist	2,0

Opérations en préparation			
Agriculture	MADAGASCAR	Aménagement de bassins versants -- Agriculture de conservation	10,0
Agriculture	MAROC	Projet Bours - Agriculture de conservation	10,0
Agriculture	BURKINA FASO	Appui à la filière coton - procédés agroécologiques	à dét.
Agriculture	CAMEROUN	Conservation des sols	6,0
Agriculture	GHANA	Cultures Pérennes - volet MDP hévéaculture	à dét.
Energie	GUADELOUPE	Géothermie régionale -- étude	30,0
Energie	KENYA	Valorisation biogaz issu du traitement des déchets	à dét.
Energie	MAROC	Electrification rurale	0,5
Energie	CHINE	Réalisation de dix aménagements hydroélectriques à Wuxi	50,0
Energie	CHINE	Valorisation électrique du biogaz de la décharge de Changshenjiao	7,5
Energie	CHINE	Cogénération au gaz naturel et distribution de chaleur à Hankou	30,0
Energie	TURQUIE	Préidentification de projets ENR (éolien, mini hydro et géothermie)	à dét.
Energie	THAILANDE	Centrale électrique à base de coques de riz (PROPARCO)	7,4
Energie	TURQUIE	Eolien et mini hydroélectricité (PROPARCO)	10,0
Industries	CHINE	Désulfuration des centrales thermiques de Laibin	36,0
Industries	TUNISIE	Ligne de crédit environnement	20,0
Transport	BENIN	Remplacement des mobylettes 2 temps par des 4 temps	2,0

Sur fond vert les opérations mobilisant le FFEM

Tableau 2 : Projets récents de l'AFD dédiés à la lutte contre les changements climatiques

2 Stratégies sectorielles et géographiques

21. Une problématique souvent absente des stratégies géographiques... Une analyse brute des stratégies géographiques de l'AFD montre que la prise en compte du climat en tant que tel dans les cadres d'intervention pays et département est très limitée. Si ces documents stratégiques reconnaissent parfois que les aléas climatiques ont un impact important sur l'économie nationale (rendement agricole, évènements climatiques extrêmes...), la contribution à l'atténuation de ce problème n'est pas présentée comme étant du ressort de l'AFD qui se positionne de facto en observateur. Ainsi, or pays émergents, seules les stratégies du Gabon et de l'Afrique du Sud font explicitement référence aux changements climatiques. Notons que d'autres pays font ressortir l'efficacité énergétique comme une priorité sans pour autant lier explicitement ce sujet aux changements climatiques. Les éléments pays par pays sont présentés en annexe. A contrario, les CIP de la Thaïlande, de la Turquie et de la Chine, en cours d'élaboration, seront focalisés sur la problématique de l'environnement dans le développement urbain et par voie de conséquence mettrons la lutte contre les changements climatiques au cœur de leur intervention. L'efficacité énergétique en Chine et Thaïlande, et les énergies renouvelables en Turquie sont en effet identifiés comme des axes d'intervention prioritaires.

22. ... et sectorielles. S'il est naturel que le secteur « infrastructure et développement urbain » soit dans un premier temps plus concerné que les autres, chaque secteur est potentiellement en mesure de réduire son impact au changement climatique. Or le tableau ci-dessous fait état du chemin qui reste à parcourir.

CIS	Références aux changements climatiques
Développement rural et agro-industries	Aucune
Education et formation professionnelle	Aucune
Environnement et ressources naturelles	Le climat représente l'un des cinq axes prioritaires d'intervention
Infrastructure et développement urbain	Mentionne l'efficacité énergétique comme une priorité ; cite le climat comme externalité négative des projets transport ; un paragraphe dédié aux changements climatiques, à aborder principalement avec le FFEM
Microfinance	Aucune
Santé	Aléas climatiques cités en introduction pour ses impacts potentiels sur l'alimentation des populations
Secteur financier et développement du secteur privé	En cours de révision avec l'idée de placer l'efficacité énergétique comme enjeux important

Tableau 3 : Prise en compte significative de la problématique climat dans les CIS



III. STRATEGIE

1 Positionnement stratégique

23. Des partenaires concentrés sur les mécanismes de flexibilité. Il ressort de l'analyse de l'action des autres partenaires du développement que la plupart des bailleurs de fonds construisent leur action de façon plutôt opportuniste, en activant davantage le marché des mécanismes de flexibilité (MDP et MOC) que les autres leviers de lutte contre les changements climatiques : réformes sectorielles et adaptation par exemple. L'AFD pourrait à ce titre jouer un rôle moteur en se dotant d'une stratégie plus équilibrée en s'attachant à devenir exemplaire dans l'instruction de ses projets d'investissement tout en enregistrant des progrès dans l'accompagnement institutionnel des pays où elle intervient.

24. L'AFD possède des atouts sur lesquels construire. Dans sa contribution à la lutte contre les changements climatiques, l'AFD peut se prévaloir d'atouts importants sur lesquels elle pourra s'appuyer. Parmi ceux-ci : une grande expérience de la gestion des projets de développement ; une bonne connaissance du secteur privé ; une panoplie d'outils de financement allant de la subvention à la prise de participation ; un réseau développé d'agences ; un personnel de solide culture technique prêt à investir l'agenda climat, même si un besoin de formation apparaît essentiel ; et une relation privilégiée avec le FFEM. En regard de ces atouts, il convient de citer quelques faiblesses : des géographies et secteurs d'intervention très divers pouvant conduire à une dispersion exagérée ; un pouvoir d'influence à renforcer sur les réformes sectorielles à impact fort sur le climat que sont les transports, l'industrie et l'énergie ; et des pays d'intervention définis par la ZSP et faiblement émetteurs de GES. Il conviendra donc de construire sur nos forces et en mobilisant l'ensemble du réseau, des personnels et des outils de financement.

25. Des besoins considérables mais des ressources limitées. Historiquement, les pays développés sont les premiers responsables des émissions de gaz à effet de serre et ont engagé des politiques de réduction d'émission permettant à leur croissance d'être de plus en plus sobres en carbone. La croissance des pays en développement, pour les plus dynamiques d'entre eux, est quant à elle trop souvent basée sur le recours à des technologies peu efficaces génératrices de pollutions importantes. S'agissant des impacts sur l'effet de serre, ces économies ont une intensité carbone (i.e. émissions de GES par unité d'énergie produite) trois à quatre fois plus élevée que celles des pays de l'OCDE, ce qui représente des possibilités d'optimisation significatives. Les ressources de l'APD, même dans un contexte de doublement ne peuvent suffire à traiter les défis posés. En effet, si l'on prend en compte les seuls besoins d'investissements en énergie, il sera nécessaire de mobiliser autour de 16.000 milliards USD¹⁶ pour les pays en développement sur les 30 prochaines années (500 milliards pour la seule Afrique et dix fois plus pour la Chine pour la période 2001-2030). Une partie non négligeable des besoins devra être couverte par une meilleure efficacité ainsi que par un recours aux énergies renouvelables. Le positionnement de l'AFD sera donc recherché sur des opérations qui :

- maximisent l'effet de levier de l'APD. Les prêts seront donc préférés aux subventions afin de favoriser notamment les co-financements locaux. La recherche de partenariats et cofinancements (FFEM, fonds gérés par le FEM) et l'abondement de fonds existants ou à venir (comme la facilité européenne de l'énergie) seront privilégiés à des opérations propres isolées ;
- ont un impact mesurable pour rendre visible notre action et contribuer de manière décisive aux objectifs de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. Il est donc nécessaire de se doter d'objectifs chiffrés en ce qui concerne les opérations de réductions des émissions ;
- sont concentrés dans des zones géographiques et des secteurs à fort enjeu d'émission ou d'adaptation ;
- sont à forte valeur ajoutée, répliquables et donc à même de peser durablement sur les choix de développement des clients de l'AFD.

¹⁶ Agence internationale de l'énergie – Energy Outlook 2003

26. Une stratégie à 3 ans appelée à diffuser dans les CIS et les CIP. Le CIS climat cherche, pour la phase de transition que constituent les trois années à venir, à tester des mécanismes de lutte contre les changements climatiques dans le portefeuille de l'AFD afin de faciliter la prise en compte de cette problématique en tant que telle dans les prochaines occurrences des documents de stratégies sectorielles et géographiques. Dans trois ans, un bilan de cet exercice sera effectué et le CIS climat sera revu en conséquence.

27. De l'opportunité d'une réflexion plus poussée sur le secteur de l'Energie. L'économie fossile n'est pas soutenable selon l'usage qui en est fait actuellement, car elle brûle le capital énergétique de la planète en dérégulant son climat. Nous sommes contraints d'en changer dans un temps probablement court, évalué entre une quinzaine à une trentaine d'années. Cette conversion passe par le réaménagement de plusieurs secteurs qui structurent nos économies: l'énergie (électricité, carburants, combustibles), l'industrie, le transport, l'habitat et la construction urbaine, l'agriculture, la forêt et l'organisation de l'espace rural. Le changement de régime énergétique dans chacun de ces secteurs concerne aussi bien les pays de l'OCDE que les pays en voie de développement. Il est donc nécessaire de redonner à l'énergie son importance dans l'économie. L'efficacité énergétique et la restructuration des bilans énergétiques deviennent des priorités¹⁷. Pour l'AFD, cela signifie concrètement de réfléchir plus en profondeur à la place de la thématique de l'Energie, via par exemple la définition d'un CIS Energie, sous l'angle de son efficacité et relier ses interventions sur l'Energie et sur le Climat.

2 Objectifs et activités

28. Principes sous-jacents à la définition des objectifs. Les objectifs stratégiques décrits ci après sont le résultat d'une optimisation sous contraintes : directives du Projet d'Orientation Stratégique (POS) ; priorités de l'agenda climat ; positionnement des partenaires du développement ; forces et faiblesses de l'agence ; équilibre financier de l'AFD. Il en ressort que l'AFD choisit, pour les trois années à venir, une stratégie principalement centrée sur les opérations en croisant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Cette stratégie vise à tester de façon opérationnelle les leviers les plus efficaces de l'AFD pour lutter contre les changements climatiques, tout en cherchant à diffuser cette problématique dans l'élaboration des stratégies sectorielles et géographiques.

29. Placer la lutte contre les changements climatiques au cœur du développement durable. A la lumière de ce qui précède, et afin de concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, le CIS climat a retenu trois objectifs qui permettront à l'AFD de contribuer au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques en participant aux objectifs et mécanismes de la convention Climat et du protocole de Kyoto. Ces objectifs sont les suivants :

- i. **Promouvoir un développement sobre en carbone.** Les mécanismes moteurs de la croissance étant fortement consommateurs d'énergie fossile, source principale d'émission de gaz à effet de serre, les opérations financées par l'AFD devront progressivement faire de plus en plus appel à des technologies sobres en carbone. Cet objectif pourra être atteint à la fois par une promotion plus active des technologies sobres dans les opérations courantes (énergies renouvelables, efficacité énergétique, utilisation plus rationnelle des énergies fossiles, valorisation des déchets...) et un rôle de pilote à travers des projets plus innovants. Cet objectif est encore plus saillant pour l'outre-mer. Deux indicateurs de suivi reflètent cet objectif : (i) les réductions d'émissions additionnelles, en équivalent CO₂, liées aux choix de l'instruction, et (ii) le pourcentage de la puissance installée sur financement AFD générée par des sources renouvelables et/ou plus propres.
- ii. **Lier la problématique globale aux préoccupations locales.** Mobiliser de façon durable les bénéficiaires des opérations financées par le groupe AFD autour d'une problématique planétaire que souvent ils n'appréhendent pas et, quand ce n'est pas le cas, pour laquelle ils ne

¹⁷ Cette analyse se retrouve dans des études globales du type Millennium Ecosystem Assessment

se sentent pas responsables, n'est pas sans poser de difficulté. Il semble donc indispensable de rapprocher lutte contre les changements climatiques et amélioration des conditions de vie locale. Deux thématiques croisent de façon particulièrement pertinente les enjeux globaux et locaux : il s'agit de (i) la lutte contre la pollution atmosphérique due au transport automobile et aux industries fortement émettrices (sidérurgie, pétro-chimie, cimenteries, etc.), et (ii) toutes les activités de gestion des ressources naturelles qui contribuent à la séquestration de carbone dans la biomasse. L'AFD s'attachera donc à développer cette synergie. Le nombre de personnes se trouvant dans des zones où la qualité de l'air est améliorée (i.e. réduction des teneurs en SO_x, NO_x et poussières) comme corollaire à la réduction des émissions de GES, ainsi que tirant des revenus d'activités contribuant à la séquestration biologique du carbone sont deux exemples d'indicateurs pertinents pour évaluer l'atteinte de cet objectif.

- iii. **Accompagner les populations vulnérables.** Puisque les changements climatiques sont la conséquence du développement des pays du Nord, il est souvent perçu que les combattre relève uniquement de leur responsabilité, même si les impacts attendus les plus graves concernent principalement les pays du Sud dont la capacité d'adaptation est très limitée. La tendance est donc forte d'exclure ces populations des réflexions sur les voies de résolution envisagées. L'agence contribuera ainsi au renforcement des capacités des pays de la ZSP, acteurs publics en particuliers, pour qu'ils intègrent les débats et mécanismes internationaux et prennent davantage en compte le besoin d'adaptation aux changements climatique dans l'élaboration de leurs politiques. Il sera également étudié comment la prise en compte de l'adaptation devrait être intégrée à l'instruction des opérations financées par le groupe. La proportion des opérations climat du groupe (en nombre et en montant) se déroulant dans la ZSP ainsi que la population totale bénéficiant de projets ayant pris en compte l'adaptation aux changements climatiques seront deux indicateurs révélateurs de cet objectif.

30. Des objectifs finaux traduits en langage AFD. Afin de rendre opérationnels les trois objectifs décrits ci-dessus, il est nécessaire de les traduire en activités bancables et en processus internes. Les actions découlant de ces trois axes sont ainsi regroupées en quatre grands champs d'activité :

- i. **Généraliser la prise en compte du climat dans le cœur de métier AFD.** Cela consiste à incorporer progressivement dans chaque projet et stratégie du groupe une analyse des impacts potentiels sur les changements climatiques. L'objectif est double. Il s'agit d'abord de parvenir à identifier des solutions alternatives dans l'instruction des opérations les plus classiques du groupe afin que leur bilan carbone soit le plus favorable possible, tout en conservant l'importance accordée aux objectifs de développement. Il s'agit ensuite de mettre en avant les évolutions à apporter au portefeuille de l'agence pour prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques. Cet objectif transversal concerne l'ensemble des secteurs et des géographies du groupe.
- ii. **Instruire des opérations exemplaires dédiées principalement à la lutte contre les changements climatiques dans les Etats étrangers.** Si l'AFD se doit d'abord d'être exemplaire sur son cœur de métier (le financement de projets)¹⁸, elle n'en doit pas moins jouer son rôle de pilote prêt à soutenir des programmes plus risqués à fort potentiel ou des montages institutionnels innovants. Ce champ d'activité recouvre, sans que cela soit exhaustif : (i) la promotion des énergies renouvelables dont l'énergie de biomasse, de l'efficacité énergétique et de la cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur), (ii) le développement d'opérations liant environnement local et global : lutte contre la pollution et séquestration dans la biomasse, et (iii) une participation active dans l'administration des fonds carbone gérés par la Banque mondiale, et (iv) une contribution au renforcement des capacités des PMA. Ces activités permettront de répondre partiellement, en synchronisation avec l'ensemble des acteurs français, au besoin exprimé par les PED de transfert technologique, besoin repris comme objectif de la convention climat et du protocole de Kyoto. En cas d'additionnalité technique et financière, et lorsque cela ne contrarie pas les évolutions réglementaires locales

¹⁸ les questions de responsabilité interne sur le climat sont traitées par ailleurs dans le cadre de la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'AFD.

nécessaires, la mobilisation du Mécanisme de Développement Propre sera étudiée en construisant autour de l'expérience acquise dans le cadre du BioCarbon Fund.

- iii. **Accompagner la mise en œuvre du Plan climat et des politiques nationales dans les COM.** Dans l'Outre-mer républicain, l'intervention de l'AFD, aux côtés d'autres opérateurs compétents comme l'ADEME s'inscrit dans le cadre du « plan national de lutte contre le changement climatique » adopté par le Gouvernement français. D'une manière générale, les zones de l'Outre-mer républicain sont caractérisées par (i) une production de l'électricité fortement dépendante des énergies fossiles, (ii) une croissance forte et des besoins en énergie, suite au développement du tourisme, la tertiarisation de l'économie, la pression démographique, la hausse du pouvoir d'achat et l'équipement des ménages. Pour répondre aux spécificités de l'Outre-mer, les actions devant être mises en œuvre vont porter sur la promotion de la maîtrise de la consommation électrique et des énergies renouvelables (biomasse, éolien, solaire, etc.). L'AFD doit également mesurer la contribution des activités financées à la mise en œuvre du Plan Climat dans l'Outre-mer.
- iv. **Contribuer à l'élaboration des politiques internationales.** Il s'agit, sous la tutelle de la diplomatie française, de peser d'avantage sur les positions de la Commission Européenne, des organismes multilatéraux comme la Banque mondiale ainsi que dans les négociations internationales (Conférences des Parties, groupes d'experts de la CE). Cela recouvre la participation aux événements internationaux aussi bien que la production de documents de réflexion et de recherche sur le sujet (voir paragraphe 32). L'enjeu principal est de préparer l'après 2012 tout en assistant les pays du sud dans l'expression de leur position.
- v. **Mobiliser des financements additionnels.** L'AFD, en tant qu'arrangeur de projets, jouera son rôle de conseiller auprès de ses clients en les aidant à mobiliser les ressources supplémentaires disponibles pour emprunter une trajectoire de développement la plus durable possible. La lutte contre les changements climatiques devient ainsi non seulement une fin en soi mais aussi un moyen de contribuer au financement du développement. Parmi les cofinancements que l'AFD cherchera à mobiliser, citons cinq exemples : (i) le FFEM, (ii) le mécanisme de développement propre, (iii) la facilité énergie de la Commission Européenne, (iv) les financements bilatéraux de la DGTPE, et (v) le FEM ainsi que les nouveaux fonds gérés par lui : le fonds d'adaptation qui sera abondé par une taxe appliquée aux opérations MDP, le fonds PMA qui doit financer un programme de travail spécifique en direction de ces pays et notamment les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), et le fonds spécial pour les changements climatiques pour la diversification des économies des pays en voie de développement fortement dépendants à l'égard des combustibles fossiles.

31. Des implications pour l'organisation interne. Il s'agira de sensibiliser, voire former, l'ensemble du personnel opérationnel des départements techniques et géographiques afin que la prise en compte des changements climatiques lors de l'instruction de projets ou l'élaboration de stratégies devienne naturelle. A cette fin, il conviendra de mettre en place (i) une méthodologie solide inspirée des travaux de l'ADEME et de la Banque mondiale qui permette d'évaluer le bilan carbone des projets financés puis d'identifier les marges de manœuvre disponibles par secteur afin de minimiser les émissions associées, (ii) des activités de sensibilisation et de formation à destination du personnel de l'Agence qui pourra s'appuyer sur un réseau formel « climat », et (iii) un accompagnement du rôle de l'environnementaliste des équipes projets afin que ceux-ci aient le réflexe « climat » dans l'instruction des opérations. Les freins plus structurels à la prise en compte de certains points de l'agenda climat (opérations pilotes de faible montant, approches régionales, dimension prospective importante) devront être abordés dans le chantier du POS 2.

32. Production intellectuelle et mobilisation des équipes de recherche. Comme explicité ci-dessus, une activité de recherche et de veille sera indispensable à (i) une intégration efficace des enjeux climatiques (adaptation en particulier) dans le portefeuille de l'agence, (ii) l'évolution de la position du groupe AFD dans les négociations internationales, et (iii) une meilleure défense des intérêts des PMA. L'AFD s'attachera ainsi particulièrement à une meilleure compréhension (i) des enjeux

économiques et humains de l'adaptation, cherchant ainsi à quantifier les coûts évités par la prise en compte en amont de cette problématique, (ii) des mécanismes permettant d'optimiser la synergie environnement local et global : séquestration dans la biomasse et amélioration de la qualité de l'air, et (iii) de l'avantage économique comparatif du MDP. Cette activité de recherche sera doublée d'une action de veille coordonnée par le groupe climat.

33. Un travail indispensable en partenariat. Cette stratégie étant centrée sur le cœur de métier de l'AFD, il est nécessaire d'établir des partenariats pour en renforcer les effets. Notons que la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES) assurera la coordination entre les différents acteurs français. Parmi les partenariats à privilégier, citons : (i) les agences multilatérales, en particulier le FEM, PNUD, le PNUE, et les banques de développement, pour le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des pays bénéficiaires, (ii) les acheteurs de carbone certifié, en particulier l'équipe Carbon Finance de la Banque mondiale, la BEI, et les gestionnaires des éventuels fonds français à venir (la DGTPE et les représentations locales du Ministère des Finances seront systématiquement impliquées dès lors que des promoteurs privés français seront présents), (iii) en partenariat avec la DGTPE, les entreprises privées pour le transfert de technologies sobres vers les pays du sud, en particulier mais pas seulement dans le cadre du MDP, (iv) les instituts français de recherche spécialisés dans le développement et travaillant sur les changements climatiques (IDDRI, CIRAD, CIRED, IRD, etc.) afin de parfaire notre compréhension du phénomène et orienter nos futures actions, et enfin (v) le MEDD et l'ADEME qui réunissent l'expertise Française en matière d'économie d'énergie et d'environnement.

34. Articulation avec la diplomatie française. La présente stratégie se positionne dans le cadre plus général du plan d'action diplomatique relatif aux changements climatiques dont le texte est repris en annexe. En effet, l'AFD reprend l'objectif no 1 de ce plan, « mettre en œuvre le protocole de Kyoto », comme objet principal de son intervention sur le climat. Son action en Chine, où quelques opérations particulièrement pertinentes vis-à-vis du climat sont en préparation, participe à l'objectif no 2. L'objectif no 3 « travailler sur le volet adaptation et cibler quelques PMA (Bénin, Sénégal) » est quant à lui quasiment intégralement transcrit dans le CIS climat, l'AFD étant particulièrement interpellée pour contribuer à renforcer les capacités, systématiser la prise en compte des aspects climat dans les projets de développement et utiliser le réseau MAE. L'objectif no 4, « contribuer à la réflexion sur le régime international post-2012, sera poursuivi à travers l'implication du personnel de l'agence dans les négociations internationales et l'appui à des activités pilotes (du type BioCF) permettant d'éclairer les choix qui seront faits pour l'après 2012. La relation de travail particulièrement étroite avec le MAE/DGCID sera encore renforcée, par exemple au travers de réunions de coordination régulières consacrées au climat qui permettront d'assurer la synergie des interventions, de coordonner nos contributions aux groupes de travail internationaux et d'optimiser l'usage de l'assistance technique.

3 Priorités géographiques

35. Des priorités géographiques établies en fonction du développement des pays. La priorité 2006-2008 en terme de REDUCTION D'EMISSION sera accordée aux PRI, grands émergents (Sud et Est de la Méditerranée, y compris la Turquie, l'Afrique du Sud, la Chine, la Thaïlande et le Vietnam) et Outre-Mer. Des opérations pourront être saisies opportunément dans d'autres régions, comme en Afrique en construisant sur l'opération FFEM/AFD/Banque mondiale Africa-Assist. Les travaux de pilotes pour une meilleure compréhension de la SEQUESTRATION, principalement biologique mais pas uniquement, seront poursuivis dans les PMA d'Afrique et d'Asie en veillant à y intégrer une dimension forte de lutte contre la pauvreté. En terme d'ADAPTATION et d'aide à la mobilisation de fonds et de renforcement des capacités, la priorité sera accordée à l'Afrique sub-saharienne. Ces directions générales seront approfondies de façon opérationnelle par grande zone géographique dans le cadre des travaux du groupe climat, en faisant appel au besoin à de l'expertise externe capable de mener les études de marchés nécessaires.

36. Les spécificités de l'outre-mer. En s'appuyant sur la première expérience menée en Guadeloupe, l'AFD développera une coopération avec l'ADEME (siège et délégations régionales), qui peut abonder par des subventions des concours financiers aux collectivités afin de promouvoir le recours aux énergies renouvelables, notamment solaire (photovoltaïque et chauffe-eau solaires) dans l'habitat et les bâtiments publics. En outre, il pourrait être envisagé dans un deuxième temps de se rapprocher d'opérateurs comme EDF ou des opérateurs privés, le cas échéant, pour évaluer dans quelle mesure l'AFD pourrait encourager la production d'énergie électrique décentralisée ou en réseau à partir d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie et éolien essentiellement). Le projet d'interconnexion entre la Guadeloupe et d'autres îles de la Région est une illustration de cette approche par laquelle l'action de la France dans l'outre-mer peut contribuer au développement durable des pays voisins, notamment les petits Etats insulaires en développement.

4 Outils financiers

37. Mobiliser l'ensemble des outils à disposition. Le panel des outils de financement de l'AFD constitue l'une des forces du groupe. Le fil rouge de ce CIS étant de diffuser la problématique climat à l'ensemble des opérations courantes de l'AFD, ce panel sera donc naturellement mobilisé de façon exhaustive. De façon très schématisée : (i) les opérations sur subvention et prêt souverain seront soumises à une évaluation climat : elles permettront de financer, la plupart du temps en cofinancement avec d'autres institutions comme le FEM, les investissements mais également, et peut être de plus en plus, les réformes de politiques sectorielles où l'enjeu climatique est important (transport et énergie en particulier) ; (ii) les concours non souverains et Proparco permettront de financer nos participations aux fonds d'efficacité énergétique ainsi que les investissements nécessaires de collectivités et entreprises pour mettre en œuvre des projets MDP : l'idée de concessionnalité variable en fonction des engagements environnementaux pris sera mise en œuvre ; (iii) le FFEM continuera d'être mobilisé pour conduire des actions de renforcement des capacités (de type Africa Assist) et mener des pilotes innovants ; (iv) le MDP (avec appui éventuel de la FAAEC) et les fonds d'adaptation enfin seront mis à contribution de façon ponctuelle chaque fois que cela sera dans l'intérêt des clients du groupe.

5 Suivi de la mise en œuvre du CIS Climat

38. Etude comparée des coûts de mise en œuvre. Si aucune étude économique ne permet aujourd'hui d'évaluer les coûts évités par l'adaptation aux changements climatiques, les mécanismes de marché carbone existants (marché de quotas européens et mécanismes de projet du protocole de Kyoto) permettent un chiffrage plus précis du coût espéré de la tonne d'équivalent CO₂ évitée. Ainsi, sur le marché européen, la tonne s'échange à 21,9€ au 16/09/2005. Ce chiffre est à mettre en perspective avec l'amende de 40 puis 100€ (à partir de 2008) pour chaque tonne dépassée. La tonne d'équivalent CO₂ générée par un projet MDP, plus risqué pour de multiples raisons, s'achète aujourd'hui entre 3 et 8€. Ces éléments donnent une référence à l'efficacité attendue des projets spécifiques « climat » de l'AFD. A titre d'illustration, trois projets en cours d'instruction en Chine (hydroélectricité, biogaz et cogénération), présentent un coût de la tonne d'équivalent CO₂ évitée estimé à respectivement 4,8€, 1,6€ et 4€, ce qui confirme leur intérêt économique (d'un point de vue climatique). Par ailleurs, une étude conduite en 2002 par des étudiants de l'ENPC permet d'évaluer le bilan carbone de l'instruction des opérations « traditionnelles » de l'AFD. A titre d'illustration :

- une centrale électrique à cycle combiné utilisant du gaz naturel dans un pays du Maghreb permettrait d'économiser jusqu'à 500.000 teCO₂ par an par rapport à une centrale thermique classique au gaz ;
- la réduction de 10% des pertes en ligne d'un réseau de transport et de distribution de l'électricité de 2000TJ par an aboutirait à un gain d'environ 80.000 teCO₂ par an ;
- la réduction des fuites d'un réseau de distribution d'eau conduirait à une économie de 200 teCO₂ / Mm³ produit ;

- des techniques agro-écologiques sur 1.000 ha impliqueraient une diminution des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 5.000 teCO2 par an ;
- etc.

D'autres types de projets, tels que le désenclavement de quartiers défavorisés, présentent a contrario un bilan carbone négatif. De façon extrêmement exploratoire, en considérant une vingtaine de projets instruits dans l'année permettant chacun d'économiser en moyenne 50.000 teCO2 par an, l'effort global de l'AFD serait une réduction d'environ 1,25 millions de teCO2 par an, soit 0,25% des émissions annuelles de la France. L'objet de ce développement n'est bien entendu pas de démontrer que l'AFD contribue déjà suffisamment à la lutte contre les changements climatiques mais bien d'argumenter que des mesures marginales dans l'instruction des opérations traditionnelles du groupe ont potentiellement un impact important. Précisions que ces chiffres sont très approximatifs et que l'objet de l'étude proposée au paragraphe 31 est précisément d'affiner ces résultats en les adossant à une méthodologie éprouvée.

39. La mise en œuvre de cette stratégie fera l'objet d'un suivi annuel. Pendant la période de validité de ce CIS, un court rapport annuel sera diffusé afin de présenter l'avancement de sa mise en œuvre. Ce rapport comprendra (i) une description des principales réalisations de l'année écoulée au regard des actions planifiées, (ii) une analyse des problèmes rencontrés et des solutions envisagées pour y remédier, (iii) un plan de points à suivre particulièrement pour l'année suivante, et (iv) un tableau présentant les indicateurs d'avancement tels qu'ils sont décrits ci-dessous. Ce suivi sera assuré par le réseau « climat » mis en place. Ce suivi comprendra des actions de communication interne et externes qui permettront, pour l'interne, de susciter une demande pour des opérations prenant davantage en compte l'impact sur les changements climatiques, et pour l'externe de montrer que sur ce thème l'AFD répond à la mission de promoteur du développement durable qui lui est confiée.

		Indicateurs	Unité
Objectifs	1. Promouvoir un développement sobre en carbone (Etats étrangers et COM)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réductions d'émissions additionnelles liées aux choix de l'instruction ▪ Total et pourcentage de la puissance installée sur financement AFD générée par des sources renouvelables ou plus sobres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ teCO2 ▪ MW et %
	2. Lier la problématique globale aux préoccupations locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes vivant dans des zones où (i) la qualité de l'air est améliorée et (ii) les émissions de GES réduites ▪ Nombre de personnes tirant des revenus d'activités contribuant à la séquestration biologique ▪ Carbone séquestré 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre ▪ Nombre ▪ teCO2
	3. Accompagner les populations vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ proportion des opérations climat (en nombre et en montant) se déroulant dans la ZSP ▪ population totale bénéficiant de projets intégrant l'adaptation aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % ▪ Nombre
Activités AFD	1. Généraliser la prise en compte du climat dans le cœur d'activité de l'AFD (Etats étrangers et COM)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion d'opérations Etats étrangers, PROPARCO et outre-mer instruites en prenant compte du besoin d'atténuation et d'adaptation ▪ nombre et proportion de CIS et CIP prenant en compte le climat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % ▪ Nombre et %
	2. Instruire des opérations exemplaires dédiées à la lutte contre les changements climatiques (Etats étrangers et COM)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ montant des opérations ayant un marqueur de Rio pour le climat valant 1 ou 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Euros
	3. Contribuer à l'élaboration des politiques internationales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ participation aux COP et réunions d'experts de l'UE et de l'OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre
	4. mobiliser des financements additionnels (Etats étrangers et COM)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ montant des financements additionnels mobilisés (MDP, fonds gérés par le FEM, facilité énergie, etc.) dans des opérations impliquant l'AFD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Euros
Processus interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus d'instruction des projets ▪ Mise en place d'un réseau « climat » ▪ Suivi des résultats ▪ Recherche et veille 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie de comptabilisation développée ▪ Nombre de personnes sensibilisées au climat ▪ Le réseau se réunit deux fois par an ▪ Un bilan annuel est rédigé ▪ Nombre de documents AFD sur le sujet (notes, articles, revues, site web, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Oui/Non ▪ Jour.homme ▪ Nombre de réunions ▪ Oui/Non ▪ Nombre

Note : ces indicateurs sont tous calculés sur la base des opérations octroyées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année suivie. Leur définition pourra être revue par le groupe climat, qui devra alors le justifier, en fonction de l'expérience acquise.

Tableau 4 : Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du CIS climat

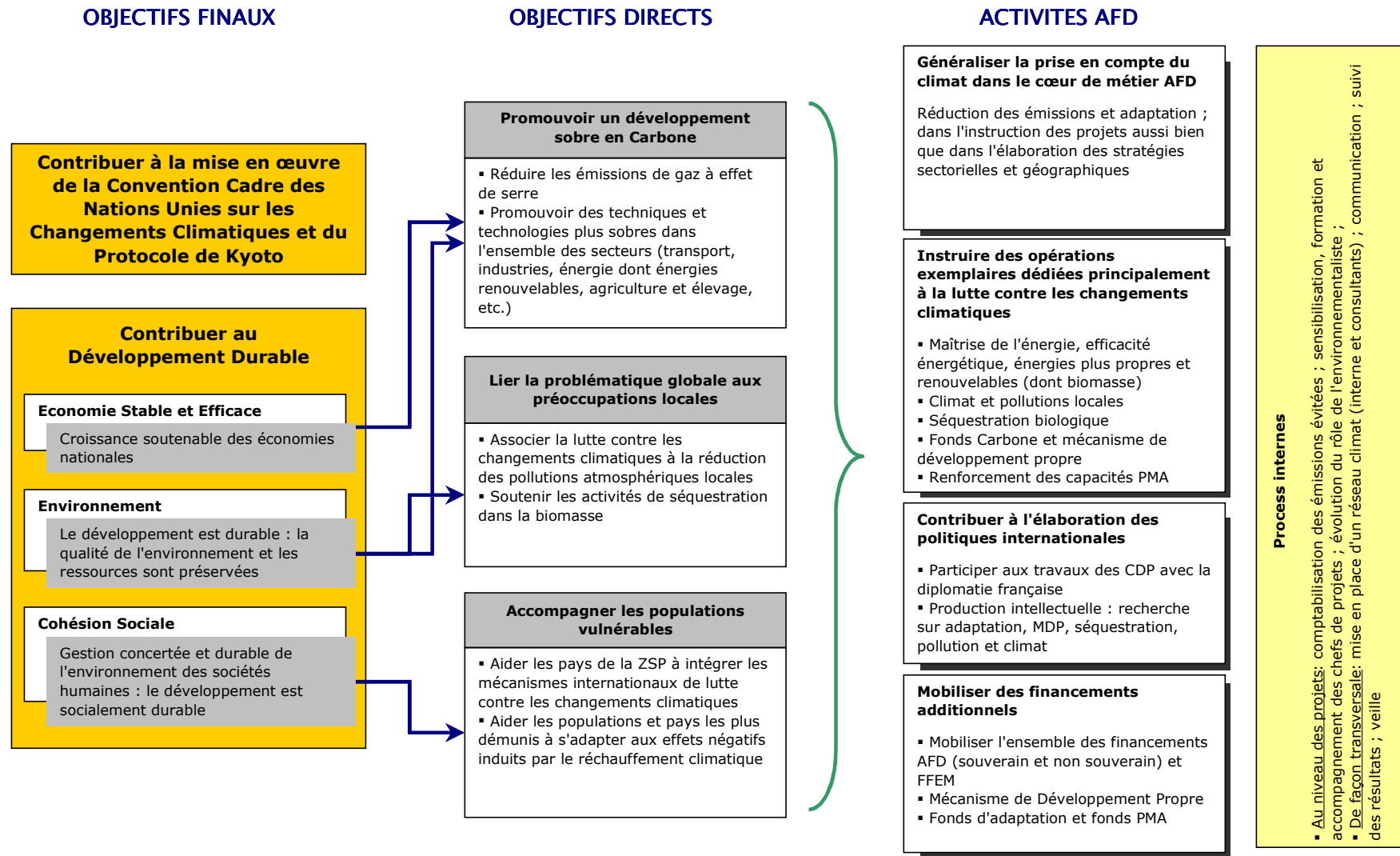


Figure 3 : présentation synthétique du CIS climat